

**COURRIEL D'EDITH COUTANT, CHARGÉE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**  
**DIRECTION CULTURE / CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Bonjour à tou-te-s,

En cette rentrée marquée par le soutien au monde enseignant, passeur d'un socle de culture commune pour les enfants et adolescents, et dans le contexte d'un nouveau confinement « partiel », certain-e-s d'entre vous s'interrogent sur les modalités de l'éducation artistique et culturelle et plus particulièrement son volet opérationnel au sein des collèges.

Voici en résumé les éléments que me transmet Madame Marie Danielle Minier, Déléguée académique à l'action culturelle au rectorat suite à l'allocution du recteur ce matin.

Les interventions au sein des classes restent possibles dans le respect des règles sanitaires.

L'accès aux œuvres à l'extérieur des établissements (cinéma, spectacle vivant, musées...) n'est pas actuellement possible du fait du confinement.

Selon les configurations et contextes locaux, je tiens à préciser toutefois, que les chef-fe-s d'établissement restent discrétionnaires quant à leur organisation interne.

Pour information, la formation des enseignants est maintenue pendant la période de confinement.

Les nouvelles règles sont affichées et seront actualisées sur le site du ministère tel que le rappel de ne pas brasser les élèves et les classes, le port du masque pour les élèves de plus de six ans.....

Je reste à disposition,

Bien à vous tou-te-s,

**Edith COUTANT**

Département de Loire-Atlantique  
Chargée de l'éducation artistique et culturelle  
Direction culture  
Tél. 02 40 99 81 19

[Grandiraveclaculture@loire-atlantique.fr](mailto:Grandiraveclaculture@loire-atlantique.fr)

